

M. Fillon veut 41 ans de cotisation pour tous en 2012 *Le Monde*, 25 avril 2003

Invité, jeudi 24 avril sur France 2, de l'émission "*100 minutes pour convaincre*", le ministre des affaires sociales a défendu, pendant deux heures, son projet de réforme des retraites, détaillant un ensemble de dispositions dont la traduction concrète tient dans une équation simple. Il faudra travailler plus - 41 ans dès 2012, presque 42 ans en 2020 - pour toucher moins : en moyenne 66 % du salaire de référence, contre 78 % aujourd'hui. Cette orientation est contestée par les syndicats, qui confirment leur appel à une journée de grève et de manifestations pour le 13 mai.

François Fillon est apparu comme un homme animé de convictions fortes qu'il assume calmement. Face aux partenaires sociaux, représentés sur le plateau par Bernard Thibault (CGT) et Guillaume Sarkozy (Medef), face aux critiques de Ségolène Royal (PS), mais aussi face à l'aile libérale de la majorité. A ceux qui l'accusent de ménager les susceptibilités syndicales, le ministre a clairement assumé son choix de la démocratie sociale et sa filiation gaulliste. Il a également maintenu fermement le cap de la réforme (alignement du public sur le privé, allongement de la durée de cotisation, retraite "personnalisée"), tout en faisant quelques ouvertures attendues à la CFDT sur les longues carrières et les pensions minimales (75 % du smic).

A l'intention d'une opinion qui, selon les sondages, doute d'une partie des choix gouvernementaux, M. Fillon est longuement revenu sur la nécessité de la réforme avec un sens certain de la pédagogie. Il s'est posé habilement en défenseur de la répartition, qu'il estime menacée à très court terme. "*On n'est pas en 1995. Nous n'avons plus le temps. Le régime général sera déficitaire dans deux ou trois ans*", a souligné le ministre, qui juge urgent de désamorcer cette "*bombe qui menace les générations futures*". Et de rappeler que "*le bonheur n'est pas seulement dans la retraite*" et que la solidarité intergénérationnelle, sur laquelle est fondé le système français de retraite, n'est pas à sens unique. Il faut, a-t-il dit, "*trouver un équilibre acceptable*" entre le niveau de vie des retraités et celui des jeunes.

Sur le contenu de la réforme, M. Fillon n'a pas varié. Il a appelé tous les Français à l'effort, à la grande satisfaction du Medef : les fonctionnaires d'abord, qui verront leur durée de cotisation alignée sur celles des salariés du privé en 2008 (40 ans contre 37,5 ans) ; l'ensemble des actifs ensuite, qui devront travailler 41 ans en 2012 et près de 42 ans en 2020. S'il s'est engagé, sans plus de précision, à maintenir le pouvoir d'achat des retraites, le ministre a confirmé, pour la première fois aussi clairement, que le niveau des pensions par rapport au salaire baisserait. Le gouvernement, a-t-il précisé, s'engagera à garantir à tous une retraite égale en moyenne aux deux tiers (66 %) de leur revenu de référence (contre 78 % en moyenne aujourd'hui), et à 75 % du smic pour les salariés qui sont restés au salaire minimum (les syndicats revendiquant 100 % du smic). Des chiffres contestés par M. Thibault qui évoque une baisse moyenne de 30 % des pensions entre 1993 et 2020.

Pour le reste, le ministre des affaires sociales a campé fermement sur ses positions. Opposé, au nom de la compétitivité française, à une hausse des prélèvements obligatoires, il a prôné un transfert progressif des cotisations chômage sur les cotisations retraite. S'il a demandé aux Français de "*travailler plus*", il a aussi exhorté les entreprises à "*retrousser leurs manches*" pour garder les salariés âgés. Faute de quoi, a-t-il averti, on ne pourra pas éviter une hausse des cotisations ou la faillite du système.

Quant au financement du Fonds de réserve des retraites (FRR), il a simplement indiqué qu'il bénéficierait des recettes des futures privatisations - différées en raison de l'effondrement des marchés boursiers. Dans un entretien à *Libération*, paru vendredi 25 avril, le président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, défend le droit d'amendement des députés et suggère d'affecter au FRR le produit de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), soit 2,5 milliards d'euros par an. Une goutte d'eau par rapport aux 150 milliards que le fonds doit recueillir d'ici à 2020.

Les dix points-clés du projet de réforme

Lætitia Van Eeckhout

Durée de cotisation

Dans la fonction publique, elle passera progressivement de 37,5 ans à 40 ans d'ici à 2008, à raison d'un trimestre par an. Puis, à partir de 2008, elle augmentera, dans le public comme dans le privé, en fonction de l'allongement de l'espérance de vie, et avec l'objectif de *"maintenir l'équilibre actuel entre temps de travail et temps de retraite"*, soit deux tiers-un tiers. La durée légale de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein atteindra 41 ans en 2012, et 42 ans en 2020. Pour ceux qui ont une carrière incomplète, des rachats d'annuités seront possibles.

Incitation à travailler plus longtemps

L'âge légal de départ à la retraite reste fixé à 60 ans. Mais pour ceux qui veulent travailler plus longtemps, le gouvernement va proposer *"un bonus de 3 % par an pendant cinq ans, de 60 à 65 ans"*, a indiqué M. Fillon.

Pénalités pour départ anticipé

Une décote sera créée pour les fonctionnaires. Elle sera mise en œuvre progressivement pour atteindre, en 2008, 3 % du taux de pension par année manquante. Dans le secteur privé, où elle est de 10 % par année manquante, elle est appelée, après 2008, à décroître. L'objectif du gouvernement à l'horizon 2020 est de *"faire converger les décotes du public et du privé pour arriver au même niveau (...), c'est-à-dire un niveau actuariellement neutre"*. Aujourd'hui, le taux *"actuariellement neutre"* se situe entre 5 % et 6 %. Compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, la décote devrait se situer, au terme de la réforme, autour de 6 %.

Niveau de retraite

Le gouvernement va *"s'engager"* à garantir à tous les Français une retraite *"en moyenne égale aux deux tiers de leur revenu de référence"*. Pour ceux qui ont fait toute leur carrière au smic, la pension sera *"au moins"* de 75 % du salaire minimum.

Prise en compte de la pénibilité des tâches

M. Fillon a indiqué que *"tous ceux qui ont commencé à travailler à 14 ou 15 ans, et qui ont au moins 40 ans de cotisations, pourront partir à 58 ans"*. Il a exclu, pour l'heure, ceux qui ont commencé à travailler à 16 ans, la mesure étant, selon lui, trop coûteuse. Pour les infirmières et les aides-soignants, des *"dispositions spécifiques"* seront prises pour *"tenir compte de la difficulté de leur métier"*. Ainsi, pour les aides-soignants, des négociations seront engagées avec les syndicats pour intégrer leurs primes dans leur salaire. Le gouvernement souhaite que les branches professionnelles ouvrent des négociations afin de définir les métiers dits "pénibles".

Taux de cotisation

Le gouvernement veut faire sa réforme à prélèvements obligatoires constants. D'ici à 2020, il faut trouver 15 milliards d'euros pour équilibrer le régime général. Les mesures annoncées rapporteront 6 milliards. Les 9 milliards restant proviendront, selon M. Fillon, d'un *"transfert"* des cotisations de l'assurance-chômage (qui devrait être excédentaire de 15 milliards en 2020) vers les cotisations retraites.

Épargne-retraite

Un volet de la loi *"permettra de rendre plus accessible aux Français, et en particulier aux Français modestes, la capitalisation"*. Le mécanisme de la Préfon, qui permet aux fonctionnaires de se constituer une retraite complémentaire en franchise d'impôts, sera étendu aux salariés du privé, mais avec *"des avantages fiscaux un peu moins coûteux pour l'État"*. La durée des plans d'épargne salariale volontaire dans les entreprises - créés en 2000 par Laurent Fabius - sera portée au-delà de dix ans afin d'en faire de véritables *"outils d'épargne-retraite"*.

Avantages familiaux

Ils ne seront *"pas remis en cause"*, a affirmé M. Fillon. Le "bonus" restera bien de deux ans de cotisation par enfant dans le privé et d'un an dans la fonction publique. Mais désormais, ces avantages seront attribués aux hommes et aux femmes qui se seront arrêtés au moins deux mois pour s'occuper de l'enfant.

Pension de reversion

Ce dispositif sera ouvert aux hommes. Et toutes les conditions d'âge, de non-cumul avec un emploi, seront supprimées. *"Une femme qui perd son mari à 45 ans, par exemple, pourra toucher la pension de reversion, même si elle n'a pas l'âge de la retraite"*, a indiqué M. Fillon.

Mesures spéciales

Le cumul d'une partie de la pension avec une activité réduite sera autorisé. Aussi, les retraites des agriculteurs, aujourd'hui payées trimestre par trimestre, seront mensualisées.

"SURDITÉ SOCIALE"

Les syndicats n'ont pas manqué, dès jeudi soir, de relever les faiblesses du projet Fillon, en particulier en matière de financement. FO a critiqué la *"surdité sociale"* du gouvernement, l'accusant d'accentuer *"une politique libérale régressive imposant des sacrifices aux salariés et préservant les revenus du capital"*. M. Thibault (CGT) s'est élevé contre un choix politique qui n'offre *"pas d'assurance aux salariés sur le niveau des retraites à moyen terme"*. Aucun des trois syndicats les plus favorables à une réforme n'a été convaincu. La CFE-CGC juge le projet *"flou"*. La CFTC en déplore la logique *"purement comptable"*. Et la CFDT pense qu'il faut *"aller plus loin"*. A l'exception de la CFE-CGC, qui attend d'ultimes précisions *"écrites"* de M. Fillon pour décider d'une éventuelle participation à la journée d'action du 13 mai, les syndicats appellent à la mobilisation la plus large des salariés du public et du privé ce jour-là. Toutefois, le front syndical a commencé à se lézarder : la Fédération syndicale unitaire (FSU), dirigée par Gérard Aschieri, juge la note *"salée pour l'ensemble des salariés"* et s'est ralliée, dès jeudi soir, au projet de la CGT d'organiser, le 25 mai, une autre grande manifestation nationale. Le camp des syndicats réformateurs, tout particulièrement la CFDT et la CFE-CGC, qui espère encore obtenir des améliorations, observe à ce sujet la plus grande prudence. La dynamique unitaire que les syndicats viennent de réaffirmer, pourrait retomber dès le 14 mai.

Claire Guélaud